

Projet de Création d'un Groupement d'Employeurs Non-marchand

« Le temps partagé: une réponse mesurée au service du développement du territoire »

Nous :

Le Groupement d'Employeurs Mayennais (GEM 53) est une association à but non lucratif, au service principalement des entreprises du département de la Mayenne.

Le Groupement d'Employeurs répond d'une part à des besoins de flexibilité des entreprises et, d'autre part, à la sécurité de l'emploi des salariés avec plus de 80% des salariés en Contrat à Durée Indéterminée.

Actuellement, GEM 53 est composé de 3 personnes en structure et de 50 salariés mis à disposition dans plus de 80 entreprises adhérentes, parmi lesquelles figurent 5 associations mayennaises, telles que Laval Mayenne Technopole, la Société d'Archéologie et d'Histoire de la Mayenne ou encore le Comité Départemental de Randonnée Pédestre.

Les compétences mises à disposition sont diverses : secrétariat-comptabilité, chargé de communication, personnel d'entretien, technicien informatique, gestion des ressources humaines, etc. Autrement dit, un GE peut répondre à tous les types de besoins en compétences des adhérents, ajustées en termes d'expertise, de temps et de coût, essentielles à leur fonctionnement voir à leur développement.

Le Projet :

Fort de son expérience de 15 années dans le domaine, GEM 53 souhaite vérifier si l'emploi à temps partagé répondrait à des besoins spécifiques du monde associatif et des collectivités territoriales. Aujourd'hui, il existe en Mayenne de nombreux groupements d'employeurs dans le domaine agricole, cinq dans le champ sportif et GEM 53. En conséquence, il n'y a aucun groupement associatif multisectoriel pour répondre au large éventail des associations sur le territoire. Par ailleurs, GEM 53 a pu recenser de nombreux contacts de la part d'associations ou de collectivités territoriales qui, compte tenu de l'application de la TVA, n'ont pas pu aboutir. C'est dans ce contexte que le projet d'une étude de faisabilité d'un nouveau groupement d'employeurs a été décidé afin de répondre aux besoins en compétences des structures du **secteur non-marchand** composé uniquement d'organisations non assujetties à la TVA : associations, collectivités territoriales, etc.

Un assistant chef de projet, Dylan GAUTHIER, a été recruté en février 2016 dans le cadre d'un stage afin de réaliser cette étude.

[LES ETAPES \(cliquez ici\)](#)

Un exemple de réussite : Le Groupement d'Employeurs Associatif AGEPLA

Le groupement d'employeurs associatif AGEPLA répond avec succès aux besoins en temps partagés des associations de Loire Atlantique depuis 10 ans. Situé à NANTES, il exerce 95% de son activité dans la ville et son agglomération.

Créé par un ensemble de structures comme des crèches, des maisons de retraites, des écoles et des établissements éducatifs, tous sous le statut d'association, il répond désormais à la diversité de ses adhérents. En témoigne le nombre d'associations adhérentes : 72 actuellement, réparties dans le domaine culturel, de l'action sociale et familiale, de la santé et médico-social, et de l'éducation.

Ce sont près de 120 salariés que le groupement a employé durant l'année 2015 représentant 19 Équivalent Temps Plein pour 31 000 heures facturés aux associations sans TVA. L'éventail des compétences mises à disposition va des fonctions supports (comptables, secrétaires, ressources humaines, accueil etc.), aux postes techniques (maintenance, personnel d'entretien, personnel de restauration, etc.), en passant par les compétences cœur de métiers (aides soignantes, éducateurs de jeunes enfants, moniteurs éducateurs, etc.), jusqu'aux postes de cadres (DRH, chargé de mission).

Toutefois, le groupement n'a pas eu à répondre aux besoins des collectivités territoriales qui sont gérés par la ville de Nantes. En ce qui concerne les associations du champ sportif, il existe déjà un groupement d'employeurs dans le secteur.

<http://www.agepla.fr>